



lettre eep santé

URGENT
Lettre à
distribuer
aux salariés !

Lettre de la Commission paritaire *EEP Santé*
à destination des établissements de
l'enseignement privé et de leurs salariés

N°20 octobre 2020

Reprise des travaux paritaires EEP

Les organisations syndicales représentatives (FEP-CFDT, SNEC-CFTC, SPELC) et la CEPNL siégeant dans les commissions paritaires EEP ont repris leurs travaux depuis mai 2020.

La première action de la CPN *EEP Santé* a été de mettre en place une **mesure sociale exceptionnelle** à l'attention des anciens salariés affiliés au régime *EEP Santé* dit les portés. En effet, le confinement, induit par la crise sanitaire Covid 19, a rendu difficile, voire impossible, la recherche d'un emploi pour les bénéficiaires du dispositif de la portabilité. Aussi, la CPN *EEP Santé* a décidé de prolonger la durée de leur couverture *EEP Santé* jusqu'au 30 septembre 2020 sans contrepartie de cotisation. Plus précisément, les portés dont les droits arrivaient à échéance entre le 1^{er} mars et le 31 août 2020, ont bénéficié d'une prolongation de leurs droits jusqu'au 30 septembre 2020.

A ce jour plus de 1000 portés ont bénéficié de cette mesure de solidarité pour les quatre assureurs recommandés confondus.

Réseaux de soins : favoriser l'accès des affiliés EEP Santé à des soins de qualité au meilleur coût

Les réseaux de soins limitent la pratique de certains professionnels de santé qui ajustent leurs tarifs sur le niveau de remboursement des couvertures de complémentaire santé plutôt que sur le besoin réel de santé des patients.

Les réseaux de soins, à quoi ça sert ?

L'objectif est simple : maîtriser les coûts de santé tout en garantissant au patient un service de qualité pour un reste à charge limité².

Les réseaux de soins reposent sur des accords entre des assureurs et des professionnels de santé. Ces accords permettent :

- de faciliter l'information et l'accès à des professionnels de santé proches de chez vous grâce à une application spécifique webmobile de géolocalisation.
- De faire **baisser le reste à charge des patients** concernant des soins pour lesquels la complémentaire santé intervient fortement en matière de remboursement : **l'optique, le dentaire et l'audition.**
- D'engager les professionnels de santé à **réduire leurs tarifs** tout en respectant des critères de qualité précis qui préservent votre santé.
- **D'offrir des services supplémentaires** : par exemple : pratique du tiers payant, maîtriser ses dépenses sur devis, l'entretien des équipements offerts (optique, prothèses auditives) ou garanties supplémentaires.

Lors de la négociation de ces accords menée dans les réseaux de soins, les assureurs sont en capacité d'obtenir le **meilleur rapport qualité-prix au profit de leurs adhérents**. Cela permet d'éviter l'augmentation continue des coûts de certaines dépenses de santé qui, sans ces réseaux de soins, serait inéluctable.

Les réseaux de soins, comment ça marche ?

L'affilié de l'accord *EEP Santé* reste libre de choisir le professionnel de santé de son choix. Mais s'il se rend chez l'un des professionnels membre des réseaux de soins des quatre assureurs recommandés, **il pourra sensiblement faire baisser son reste à charge** tout en bénéficiant de services et de prestations de qualité. Le seul fait d'être affilié au régime *EEP Santé* ouvre l'accès à l'un de ces réseaux et aux services privilégiés proposés. Le bénéfice des avantages se fait sur simple présentation de la carte de tiers payant à un professionnel de santé membre dudit réseau.

² Reste à charge : Il s'agit de la dépense qui reste à la charge du patient (c'est-à-dire à payer) après remboursement de la Sécurité sociale et de la complémentaire santé.

Comment bénéficier des avantages de ces deux réseaux ?

Chacun des quatre assureurs recommandés par l'accord *EEP Santé*, a développé son réseau de soins :

- Le réseau *Itélis* (pour Uniprévoyance et AG2R La Mondiale).
- Le réseau de soins *Kalixia* (pour Mutex et Malakoff-Humanis).

Sur le réseau *Itélis*, une application smartphone « @pplitelis » est disponible. Cette application permet d'avoir des informations sur le prix des prestations de santé, les coordonnées des partenaires membres du réseau et les avantages réservés aux bénéficiaires du réseau.

Sur le réseau *Kalixia*, pour retrouver un partenaire membre il suffit de consulter la rubrique « Mon Compte » de son espace personnel sur le site internet de Mutex ou de Malakoff-Humanis.

Concrètement quel est le gain pour l'affilié EEP Santé ?

ZOOM sur le poste optique

Le compte de résultat 2019 du régime *EEP Santé* montre que 48% des affiliés ayant renouvelé leur équipement optique sont passés par les réseaux de soins. Les bénéficiaires passant par le réseau ont un reste-à-charge moins élevé de 38€, après remboursement de la Sécurité sociale et de la garantie *EEP Santé*, comparé à ceux qui consomment hors réseau de soins (soit un gain de 36,5%). Prenons l'exemple d'un équipement optique (verres + monture) le prix déboursé par l'affilié sera en moyenne de 407€ dans le réseau de soins contre 472€ chez un opticien hors réseau.

Le réseau de soins



- Un réseau de 2 500 chirurgiens-dentistes et de 120 spécialistes en implantologie, 1600 audioprothésistes, 3000 opticiens, 300 ostéopathes/chiropracteurs, 350 psychologues, 150 diététiciens

Des tarifs réduits

- jusqu'à 40% d'économie sur les verres et jusqu'à 25% sur la monture
- 15% de remise minimale sur les lunettes de soleil et produits de lentilles ou encore 10% sur les lentilles
- jusqu'à 15% d'économie sur les prothèses (couronnes ou bridges)
- 25% d'économie sur les implants
- jusqu'à 15% d'économie sur les prothèses auditives et 15% de remise minimale sur les accessoires ou encore 10% sur les produits d'entretien

Des services performants

- Le tiers payant à hauteur de la garantie du contrat de complémentaire santé
- Le remplacement d'implant en cas de rejet
- Un examen annuel de la vue et l'entretien des équipements optiques offerts
- Garantie casse de 2 ans sans franchise pour les verres et la monture
- Bénéficiez de conseils et de toute l'expertise des professionnels sur les devis

Le réseau de soins



- Un réseau de plus de 6 600 centres optiques, plus de 4 950 centres audio membres, plus de 4 000 chirurgiens-dentistes et orthodontistes et près de 500 ostéopathes

Des tarifs réduits

- 20% de réduction sur le prix des montures
- Jusqu'à 30% de réduction sur le prix des lentilles
- Au moins 15% de réduction pour un appareillage audio complet, inclus des remises sur les accessoires de connectivité.
- 51,80€ est le prix moyen de la note d'honoraire d'un ostéopathe du réseau

Des services performants

- Garantie panne pour l'appareillage auditif étendue à 4 ans au lieu de 2 ans
- Le respect du capital bucco-dentaire grâce à des contrôles sur les conditions d'attribution des prothèses menés par une équipe de chirurgiens-dentistes consultants
- Une prévention bucco-dentaire renforcée
- Accompagnement personnalisé pendant toute la durée de vie de l'équipement optique et auditif
- Le tiers payant à hauteur de la garantie du contrat de complémentaire santé
- Un accès facilité aux dernières innovations
- La prise en compte des avis des bénéficiaires

Pour aller plus loin : rendez-vous sur les sites internet des assureurs recommandés et des réseaux de soins.

MALAKOFF HUMANIS & MUTEX : www.kalixia.fr

AG2R : <https://www.aq2rlamondiale.fr/entreprises/dossier-fiches-pratiques-sur-la-protection-sociale/conseil-les-reseaux-de-soins>

UNIPREVOYANCE : <https://www.mon-reseau-de-soins-jen-profitte.fr/>